



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	288-2024
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.107
Déposée le :	05.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	de Meuron (Thun, Les VERT-E-S) (porte-parole) Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) Müller (Innerberg, PS) Widmer (Bern, Les VERT-E-S) Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S) von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Un projet pilote pour « briser le bitume » et désimperméabiliser les sols dans le canton de Berne !

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner un projet pilote visant à désimperméabiliser les surfaces inutilement imperméabilisées du canton de Berne. Cette mesure va dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques ; elle est favorable à la biodiversité et à la santé publique. Le projet « Asphaltknacker »¹ du canton d'Argovie peut servir d'exemple. Réalisé en coopération avec une structure spécialisée, il s'adresse en priorité aux communes intéressées et à d'autres institutions (communes, paroisses, coopératives, écoles, associations, etc.).

Développement :

À l'instar de nombreuses autres régions, le canton de Berne affronte d'importants défis de développement urbain. En Suisse, une surface supérieure à quatre terrains de football est imperméabilisée chaque jour dans l'espace urbain, le plus souvent recouverte d'asphalte, de béton ou d'autres matériaux. Cette évolution a de graves conséquences sur l'écologie et les infrastructures. L'eau pluviale ne s'infiltre plus, le renouvellement des nappes phréatiques est insuffisant et les stations d'épuration des eaux usées sont fortement sollicitées par les volumes d'eau de surface qui se déversent. Par ailleurs, le réchauffement du microclimat dû à l'imperméabilisation détériore la qualité de vie pendant l'été. Au vu de la situation, une désimperméabilisation s'impose. Elle

¹ <https://www.naturama.ch/natur/fuer-gemeinden/asphaltknacker>

consiste à retirer les surfaces en asphalte ou en béton et à les renaturer. Ses avantages sont nombreux :

- alimentation des nappes phréatiques par l'eau pluviale, qui s'infiltre sur place ;
- baisse des températures locales, en particulier dans les zones urbaines, avec, à la clé, un microclimat plus agréable en été ;
- décharge des stations d'épuration des eaux usées du fait de la diminution du ruissellement ;
- encouragement de la biodiversité par la création de nouveaux espaces de vie pour les plantes et les animaux indigènes ;
- mise en réseau écologique améliorée à travers l'espace urbain, avec des effets positifs sur la nature ;
- amélioration de la qualité de vie de la population par l'aménagement de surfaces végétalisées.

Un projet pilote de désimperméabilisation pourrait servir d'exemple aux communes du canton de Berne. Un dialogue doit être noué avec les communes intéressées, afin de désigner des surfaces appropriées, de les désimperméabiliser et de les végétaliser, dans le respect de principes écologiques stricts. De telles mesures vont dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques ; elles sont favorables à la biodiversité et à un développement urbain durable. Un tel projet serait envisageable dans le plan directeur cantonal², dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle mesure D_11.

D'autres cantons y réfléchissent activement, comme le canton d'Argovie, dont le projet « Asphaltknacker » illustre une désimperméabilisation réussie. En plus de souligner les avantages écologiques de cette mesure, le projet est parvenu à mobiliser les communes et à sensibiliser la population à cette thématique.

Le canton de Berne pourrait lancer un projet pilote sur le modèle de « Asphaltknacker ». Cette initiative permettrait de donner un coup de main aux communes désireuses d'engager des mesures de désimperméabilisation. Non contraignante, elle viserait en premier lieu à conseiller les institutions intéressées (communes, paroisses, coopératives, écoles, associations, etc.) à désimperméabiliser une surface étendue. Des exemples de bonnes pratiques faciliteraient en outre l'aménagement de surfaces témoins et la diffusion de connaissances.

Un projet pilote de cette nature est un pas supplémentaire vers un avenir plus durable et une meilleure qualité de vie dans le canton de Berne.

Destinataire
– Grand Conseil

² Plan directeur cantonal